

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE

A

L'opération de vidange de la retenue de Camp Bonzjas.

En exécution de l'arrêté du 2 Mai 2017 de Monsieur le Préfet

je, soussigné, Michel RIVET

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 30 pages pour recevoir pendant une durée de

36 jours du 22 Mai 2017 au 26 juin 2017  
du lundi au Vendredi de 9 heures 00 à 12 heures 00  
et de 15 heures 30 à 17 heures 30  
de heures à heures  
de heures à heures

les observations du public.

A Collobrières le 22 Mai 2017

Le Commissaire-enquêteur ou le Maire

[Signature]

Mardi 30 Mai 2017.

1. Observations de M.

Daniel BELTRANDS Secrétaire APPMA le Réseau de  
Nicolas Martin = déposé dossier droits de Pêche (A1)  
Direction Départementale de l'Agriculture et la forêt du Var

~~Mardi 30 Mai 2017~~ RM

M. Alexandre SURET 1er Vice Pdt Pdt  
délégué de l'APPMA "le Réseau du Rest. Martin"  
83340 - Liorien du Var

*[Faint, illegible handwriting on lined paper]*

Le

à

heures

Le délai d'enquête étant expiré,

je soussigné,

Michel Riquet

déclare clos le présent registre

qui a été mis à la disposition du public pendant

36 jours consécutifs,

du

22 Mai 2017

au

26 Juin 2017

de

09 heures 00

à

12 heures 00

et de

15 heures 30

à

17 heures 30

Les observations ont été consignées au registre par

personnes

(pages n°

1 à )

Le présent registre, les pièces énumérées ci-après, ainsi que le dossier d'enquête sont adressés, par

mes soins, le

26 juillet

à

Mr le Préfet du Var DDM

Le Commissaire-enquêteur  
ou le Maire,

[Signature]

Liste des lettres ou notes écrites annexées au présent registre :

1 - Lettre en date du

(CS) + Annexe A (15/06)

de M.

AAPPMA Le Roseau du Rial Martin

2 - Lettre en date du

internet @1 (16/06/17)

de M.

FPPMA du Var

3 - Lettre en date du

de M.

